Envoyé en préfecture le 05/08/2025
Reçu en préfecture le 05/08/2025
Publié le 05/08/2025
ID : 030-213000037-20250805-DCM202575-DE

aigues-mortes
La Sel de la Vie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM2025-75

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	28

Date de la convocation : 24/07/2025
Notifiée aux élus le : 24/07/2025
Date de l'affichage : 24/07/2024

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « PARTICIPATION CITOYENNE ET ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN » (PCER)

SÉANCE MERCREDI 30 JUILLET 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le TRENTE JUILLET à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 24 juillet (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Michel AUSSANNAIRE, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Jean-Claude BASCHIOU, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Marielle NEPOTY à Michèle PALLARES – Jean-Claude CAMPOS à Patricia VAN DER LINDE - Régis VIANET à Christian LAPISARDI – Nathalie LALLOUETTE à Christian GROUL – Yves GRAS à Andrée DAMOUR – Cédric BONATO à Joachim RAMS – Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Maryline POUGENC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Josiane ROSIER-DUFOND

Rapporteur : Alain BAILLIEU, Conseiller municipal délégué

Il est indiqué au conseil municipal que l'association Participation Citoyenne et Engagement Républicain (PCER), représentée par son Président, le docteur Mounir BENSLIMA, assure notamment la formation des cadets de la gendarmerie du Gard âgés de 15 à 18 ans désireux de découvrir les métiers de la gendarmerie nationale et de s'investir dans une formation pluridisciplinaire, sur une période de 10 mois, à l'issue de laquelle ils peuvent candidater pour les concours proposés par la gendarmerie et/ou intégrer la réserve opérationnelle du Groupement de gendarmerie nationale du Gard.

Les objectifs poursuivis sont de développer la culture de l'engagement, le dépassement de soi l'altruisme, favoriser l'insertion sociale et transmettre un code républicain.

Cette association œuvre déjà depuis le 3 août 2020 sur le département du Gard.

La commune a été sollicitée une nouvelle fois pour soutenir cette action et il semble important d'y répondre favorablement.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- **D'attribuer** une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Participation Citoyenne et Engagement Républicain,
- **D'autoriser** le Maire, ou son élu délégué, à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Envoyé en préfecture le 05/08/2025
Reçu en préfecture le 05/08/2025
Publié le 05/08/2025
ID : 030-213000037-20250805-DCM202575-DE

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Participation Citoyenne et Engagement Républicain,
- **AUTORISE** le Maire, ou son élu délégué, à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme le 5 AOUT 2025

Publication certifiée exécutoire

Pierre MAUMÉJEAN
Maire d'Aigues-Mortes

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services
Christophe BARONI

MAIRIE D'AIGUES-MORTES
Gard

Résultats du vote :

Délibération 2025-75	BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIAITON « PARTICIPATION CITOYENNE ET ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN »	Pour :	**24**	GROUPE MAJORITAIRE - S. PIGNAN
		Contre :	**4**	J. RAMS – C. BONATO – O. BERTRAND – C. VANDERBISTE
		Abstention :	**0**	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (*16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr*) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication